

DOCUMENT 1 : PROJET EDUCATIF




Selon les besoins du temps, les communautés chrétiennes ont pris de façons diverses leurs responsabilités dans l'éducation des jeunes. Au fondement de l'école chrétienne se trouve l'intuition que la formation de l'homme et l'éveil à la foi chrétienne forment une unité. Les écoles chrétiennes d'aujourd'hui continuent cette tradition marquée par l'empreinte des divers fondateurs.

Le Pouvoir Organisateur de l'école Libre subventionnée Sainte-Famille – Le Tuquet ASBL déclare que l'école appartient à l'enseignement catholique.

Il s'est en effet engagé à l'égard des parents à enseigner et à éduquer les élèves en faisant référence à Jésus-Christ et aux valeurs de l'Évangile.

1. PRESENTATION DE NOTRE ETABLISSEMENT

Le Pouvoir Organisateur est une ASBL qui organise **une école** avec **trois implantations** :

| | | |
|---|---|--|
| <p>Sections maternelle et primaire :</p>  <p>Rue de la Marlière, 167 7700 MOUSCRON ☎ 056/ 33 26 30</p> | <p>Section primaire, siège administratif et bureau de la direction</p>  <p>Place du Tuquet, 13 7700 MOUSCRON ☎ 056/ 84 54 10 ☎ 0472 / 92 65 35</p> | <p>Section maternelle :</p>  <p>Clos de la Quièvre, 9 7700 MOUSCRON ☎ 056/ 34 60 85</p> |
| <p>Direction des trois implantations : M. CAMBERLEIN Emmanuel</p> | | |

2. LE POUVOIR ORGANISATEUR (PO)

- **Président** du Pouvoir Organisateur : M Cédric VANRYCKEGHEM
- **Autres administrateurs** :

M Christian DEBAERE

Mme Marie-Elisabeth DUJARDIN-DEBLOCQ, administratrice et secrétaire

M Jacky VANCAENEGHEM, administrateur délégué

Mme Myriam DEMAT-SIMON

M Marc VANDEBURIE

M Pascal NUTTIN

M Michel DENDONKER

M Joël POLLET

M le Doyen Michel VERMEULEN

M Jacques KNOCKAERT

3. ECOLE CHRETIENNE

Notre école est une école chrétienne et paroissiale, elle émane de la fusion des deux écoles paroissiales : St-Augustin et Ste-Famille.

Aujourd'hui comme hier, notre école chrétienne se reconnaît une double mission éducative :

- celle d'éduquer en évangélisant.
- celle d'évangéliser en éduquant.

En respectant les lignes du décret : « Missions prioritaires de l'Enseignement Fondamental » l'École Libre Subventionnée la Sainte-Famille exprime ses objectifs éducatifs comme suit :

- l'école doit promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves, dans toutes ses dimensions,
- l'école doit donner à tous des chances égales d'émancipation sociale et d'insertion dans la vie économique, sociale et culturelle, par l'acquisition de savoirs et de compétences,
- l'école doit assurer l'apprentissage d'une citoyenneté responsable.

Au service des enfants, pour en faire des êtres responsables, respectueux des autres et de l'environnement, dans la lignée de l'Évangile.

Notre école entend poursuivre les objectifs généraux du système éducatif et notamment ...

Au travers d'une unité scolaire animée par l'Évangile

Notre école, qui est une école chrétienne, est un milieu de vie unissant les enfants, les parents, l'équipe éducative qui, au travers des actions quotidiennes, vivent la pratique de l'Évangile.

Notre école respecte la liberté de chacun de construire son identité en relation avec Dieu.

Nous voulons proposer la foi et non pas l'imposer, faire des chrétiens et adultes responsables.

Chaque personne, qui fait partie de notre communauté, doit être accueillie en respectant les espoirs, les joies, les valeurs, les difficultés et les différences afin de parvenir ensemble à ce projet de « l'école de la réussite ».

Notre enseignement, qui a à cœur de promouvoir dans sa démarche éducative toutes les valeurs qui appartiennent au bien commun de l'humanité (respect de l'autre, respect de la nature, confiance dans les possibilités de chacun, attention aux démunis, solidarité responsable, intériorité, créativité, ...), cherchera à établir une authentique symbiose entre Évangile et culture humaine.

Nos établissements accueillent volontiers celles et ceux qui se présentent à eux : ils leur feront connaître leur projet. Sans être nécessairement de la même communauté de foi, les élèves seront invités au moins à partager les valeurs qui inspirent notre enseignement, cela dans le plus grand respect de la conscience.

Au travers du respect et de l'éveil de la personnalité de chaque enfant

Chaque enfant doit être considéré comme un, l'école veut développer la personnalité de l'enfant en tant que créature nouvelle.

Notre volonté est de «développer tout l'enfant », c'est-à-dire prendre en considération qu'il est « esprit, tête et corps » avec sa condition sociale, affective et culturelle. L'école vise à développer la personnalité de nos enfants en tant qu'enfant de Dieu dans toutes ses composantes.

Au travers de toutes nos actions (éducatives, pédagogiques) nous considérons l'enfant non pas comme une personne isolée, mais faisant partie d'une communauté dans laquelle il est appelé à partager.

L'école vit car tous les acteurs uniques dans ce qu'ils sont (vécus, connaissances, projets) décident de considérer leurs différences comme une richesse.

Les actions pédagogiques et éducatives ont pour rôle de développer l'enfant et tous les enfants, en respectant leurs rythmes, leurs acquis, elles aident l'enfant à cheminer.



DOCUMENT 2 : PROJET D'ETABLISSEMENT

1. INTRODUCTION

Notre projet d'établissement se base sur le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur. Il précise quelques actions concrètes permettant de réaliser au mieux les objectifs prioritaires explicités dans le décret « Missions du 24/07/97 » en cohérence avec l'inspiration des projets de notre réseau « Missions de l'école chrétienne » et de notre Fédération.

Les priorités ont été choisies par toute l'équipe éducative en fonction des enfants qui nous sont confiés. Les actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative seront réalisées au cours des 6 prochaines années. Elles seront ainsi régulièrement évaluées.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, directeur et membres du Pouvoir organisateur représentant l'environnement social, culturel et économique.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme des trois ans et des six ans.

Outre la contractualisation de nos objectifs d'amélioration et les actions mises en pace dans le cadre de notre plan de pilotage, il va de soi que la mise en œuvre de notre projet d'établissement s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important dans la mise en œuvre de nos actions. C'est pourquoi on trouvera traces de ce « capital de départ – actions poursuivies » dans les points ci-dessous.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu, tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.

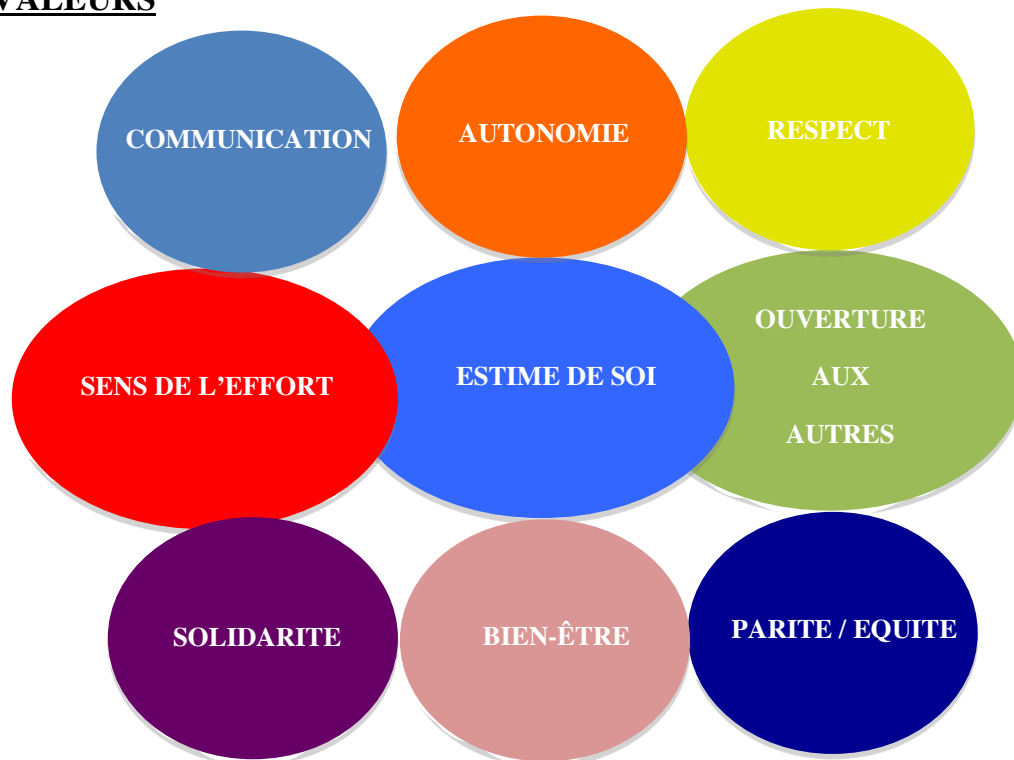
2. ORGANISATION DE NOTRE ECOLE

Sur base du décret définissant les missions de l'enseignement fondamental, l'école s'organise de 2 ans 1/2 à 14 ans comme suit :

* Organisation :

- Cycle 2 ans 1/2 à 5 ans ==> M1 – M2
- Cycle 5 à 8 ans ==> M3 – P1 – P2
- Cycle 8 à 10 ans ==> P3 – P4
- Cycle 10 à 12 ans ==> P5 – P6

3. NOS VALEURS



4. PRIORITE PEDAGOGIQUE

Pour les six prochaines années scolaires (de septembre 2019 à juin 2025) l'équipe éducative a choisi de travailler selon son plan de pilotage élaboré durant l'année scolaire 2018-2019 et validé par les instances et le DCO (délégué au contrat d'objectifs) :

1. Améliorer les résultats en mathématiques (nombres et grandeurs)
2. Améliorer le bien-être et le climat scolaire à l'école
3. Lutter contre l'échec scolaire en réduisant le taux de redoublement généré

5. DEMARCHES PRIORITAIRES

Des initiatives sont prises pour les sorties à caractère culturel, l'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement et aux activités sportives.

5.1. Volet Pédagogique

La concertation et des activités communes entre les institutrices maternelles et leurs collègues du primaire facilitent l'harmonisation.

Les activités mises en place entre implantations favorisent également la cohabitation au sein du même établissement. Les rencontres, les concertations, les journées de formation, et activités communes sont autant de moyens et ressources dont l'équipe pédagogique fait preuve.

0 Privilégier les activités de découverte, de production et de création.

** En maternelle :*

- Excursion d'un jour au château des Comtes, ferme pédagogique, exploitation du jardin et du coin ferme, musée et exposition

** En primaire :*

- Combinaison de sorties suite au projet du cycle 5-7 (thème d'éveil scientifique)

- Organisation de classes vertes en P3 et P4.

- Ceinture mathématique axée sur le développement du nombre (calcul mental) en cycle 8-10
- Rallye cycliste en P5
- Séjour à Paris pour les P6
- Favoriser la production d'écrits fonctionnels et de productions artistiques en variant le type de visites.
- Partage des découvertes (expositions, ...)
- Faire appel à des organismes, des personnes-ressources, pour organiser ces activités (bibliothèque, peintre, ...) cyber-harcèlement – animation Passerelle – le Déclat (CNV).
- Ateliers de création (en cycles)

0 Favoriser la participation à des activités culturelles et sportives

- En maintenant les visites et voyages culturels déjà organisés.
- Fréquenter la bibliothèque (et animations éventuelles) :
 - recherche de documentation
 - lire pour le plaisir
- Varier le plus possible les activités dans tous les domaines :
 - musique (Jeunesses Musicales)
 - peinture (art)
 - théâtre (mise en scène de spectacles, avec l'aide et les conseils de personnes-ressources)
 - musées
- Rencontre avec un musicien, un artiste, un sportif, un écrivain
- Organiser, participer à une journée sportive, avec d'autres écoles.

Chacune de ces activités est annoncée par courrier aux parents dans lequel le coût est notifié. Ce courrier requiert un talon-réponse signé de leur part. Le prix de ces excursions ou activités extérieures est calculé au prix coûtant et comprend le transport et les visites. Nous souhaitons que tous les élèves puissent participer aux diverses activités proposées.

0 Eduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun

- Charte collective
- Donner des responsabilités
- Liens PARENTS – ENFANTS – ENSEIGNANTS.

0 Participer à la vie de quartier

- Faire davantage connaître l'école, en donner une image positive.
- Visite des commerces, des artisans.
- Continuer à fréquenter la bibliothèque du quartier

0 Travail de la mémoire

Etudier, ce n'est pas si simple. De nombreuses zones cérébrales sont sollicitées pour arriver à stocker des informations à long terme. Notre école a décidé d'aider ses élèves dans cette tâche compliquée. Petit à petit, les enfants sont accompagnés dans cette démarche. Les enfants apprennent à structurer les informations. Application fréquente du mind mapping (**représentation visuelle** des idées et informations sous forme de schéma) au degré moyen et mise en pratique de la gestion mentale (démarche qui fait appel à la conscience cognitive afin de décrire et étudier les gestes mentaux de la connaissance) au degré supérieur.

0 Travailler des émotions

De la maternelle au début du primaire, un travail sur l'expression des émotions, sur le ressenti est effectué avec les enfants. La météo des émotions est mise en place au sein des classes.

Vers 8 ans, un conseil de coopération est installé afin de donner des clés aux enfants pour vivre ensemble. Ils vont y apprendre à exprimer leurs émotions, à entendre et respecter les autres, à confronter les points de vue, à collaborer, à pardonner, à respecter les différences, à encourager, à régler les conflits, ... Bref, l'enfant aura de moins en moins besoin de l'adulte pour régler ses conflits et la cour de récréation en sera d'autant plus paisible pour tous !

5.2. Volet Pastoral

L'école place l'ensemble de ses activités au quotidien sous le regard de l'Évangile. L'école est une communauté de vie où le respect de l'autre, le don de soi, la solidarité et l'intériorité sont prônés.

Ces valeurs sont particulièrement développées lors des temps forts suivants :

- Participation lors des temps forts de l'année liturgique :

0 le temps de l'AVENT, préparation à la fête de Noël

0 le temps du CARÊME, préparation à la fête de Pâques

- Proposer aux enfants une célébration eucharistique (Noël – Pâques - Pèlerinage de la Marlière).

- Témoignages

6. SECONDE LANGUE

De par notre position géographique (commune à facilités), il est important d'éveiller les enfants au néerlandais. Dès la 1^{ère} primaire, des activités ludiques sont proposées aux enfants afin de se familiariser avec cette seconde langue. A partir de la troisième année et jusqu'à la fin de la scolarité, des périodes de cours sont consacrées à l'apprentissage plus approfondi de cette langue. L'oral étant privilégié. Pour le cycle 8-10 ans : 3 cours de 50 minutes sont organisés par semaine. Pour le cycle 10-12 ans : il y a 5 cours de 50 minutes par semaine.

7. CONTACT ENTRE L'ECOLE ET LES PARENTS

L'école se veut et se doit d'être accueillante avec les parents. Les contacts sont donc conseillés à toutes fins utiles (besoin de renseignements, d'explications, ...) Néanmoins, il est souhaitable que les parents sollicitent un rendez-vous afin que la direction ou le titulaire de leur enfant puisse se libérer et être entièrement à leur disposition. **Les meilleurs moments pour s'adresser longuement aux enseignants ne sont certainement pas lors de la formation des rangs ou de la surveillance sur la cour.**

Des rencontres parents-professeurs sont organisées lors de la rentrée des classes dans le courant du mois de septembre et à la remise des bulletins (début décembre), sur rendez-vous avant les vacances de Pâques et en fin d'année scolaire (juin).

- Début décembre, la réunion précise l'évolution de l'enfant.
- A Pâques, la réunion avec les parents est réservée aux familles dont les enfants éprouvent plus de difficultés ou nécessitent une attention particulière afin de leur consacrer plus de temps et de les conseiller au mieux.
- En fin d'année, elle a pour but d'expliquer la progression de l'enfant tout au long de l'année ou du cycle et renseigne les parents de la décision prise par l'école.

8. OUTILS DE COMMUNICATION

Le cahier de correspondance pour les maternelles et le journal de classe pour les primaires ainsi que la farde d'informations sont les outils de communication entre les parents et l'école. Ils servent de lien entre les enfants, les parents et l'école (titulaires).

9. CONTACT AVEC LE CENTRE P.M.S. (Psycho-Médico-Social)

L'école coopère et collabore avec le Centre P.M.S. de Mouscron et le service Logopédie. En chaque début d'année scolaire, l'équipe du P.M.S. propose ses services. Celui-ci analyse toute demande émanant des parents, des élèves et/ou de l'équipe éducative. Il est un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue où le jeune et/ou sa famille peuvent aborder les questions qui les préoccupent en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, d'orientation scolaire et professionnelle,

Le Centre P.M.S. est à la disposition des élèves et de leurs parents, **dès l'entrée dans l'enseignement maternel**. Il est composé de psychologues, d'assistants sociaux et d'infirmiers qui travaillent en équipe. Le service est un service public **gratuit**. Le personnel est soumis au secret professionnel.

Le Centre P.M.S. développe des partenariats avec différents services, dans le respect du secret professionnel et de l'intérêt de l'élève. Les avis du Centre sont donnés à titre consultatif, c'est-à-dire que les parents gardent toujours leur liberté de décision.

Le Centre P.M.S. et la logopède peuvent être contactés directement à l'adresse suivante :

Centre P.M.S. Libre
Rue Saint-Joseph, 6
7700 Mouscron
Tél. : 056.39.16.04

10. REMISE DU C.E.B (Certificat d'Etudes de Base)

En juin, les élèves de P6 participent aux épreuves externes certificatives. L'épreuve externe commune liée à l'octroi du C.E.B. est obligatoire pour tous les enfants inscrits en P6.

Le Pouvoir Organisateur, toute l'équipe éducative et la Direction remercient vivement les parents pour la confiance qu'ils leur témoignent et souhaitent à tous les enfants une excellente année scolaire.

DOCUMENT 3 : PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique de l'enseignement fondamental catholique s'inscrit dans le cadre légal suivant :

- ⇒ Assurer à tous une égalité d'accès à l'école.
- ⇒ Assurer à tous les mêmes chances de réussite.
- ⇒ Assurer à tous l'acquisition des socles de compétences.

1. *Promouvoir la **confiance en soi** et le développement de la personne de chacun des élèves.*
2. *Amener tous les élèves à s'approprier des **savoirs** et à acquérir des **compétences** qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.*
3. *Préparer tous les élèves à être des **citoyens responsables**, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.*
4. *Assurer à tous les élèves des **chances égales d'émancipation sociale**.*

(art. 6 du Décret Missions du 24 Juillet 1997)

1. OBJECTIFS FONDAMENTAUX

L'école la Sainte-Famille a pour objectif de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour adapter l'apprentissage de chaque élève en tenant compte des capacités et du rythme de chacun. Pour ce faire, il s'agira de favoriser l'évaluation formative et la pédagogie différenciée.

La communication et la collaboration avec les parents resteront privilégiées. L'école veillera à ce que des résultats partiels soient communiqués régulièrement et que des bulletins complets soient remis à dates fixes. En cas de difficultés rencontrées, un contact sera pris avec les parents le plus rapidement possible.

D'autre part, une attention particulière sera prise face à la transparence dans l'évaluation. Cette volonté se reflètera notamment dans la lisibilité du bulletin.

Deux évaluations certificatives externes seront effectuées. Une en fin de P2 et l'autre pour clôturer la P6, afin de contrôler les compétences acquises et orienter judicieusement les élèves. Seule, la réussite de cette dernière évaluation détermine l'obtention du certificat d'étude de base (CEB).

L'école promeut une école vivante où nos élèves s'épanouiront non seulement au travers de leurs cours, mais aussi en participant à des activités variées. Ces activités constitueront autant d'ouvertures sur les autres et sur le monde. Dans cette perspective, en plus des excursions scolaires, l'école organise des classes vertes et des sorties culturelles (Paris).

2. PRIORITES DES ACTIONS

2.1. Continuum pédagogique

Pour développer une pédagogie efficace, il nous semble indispensable de promouvoir la continuité et la communication entre les différents niveaux d'enseignement.

- a) La collaboration au sein des différentes implantations avec des concertations et des activités pédagogiques concrètes sera travaillée de manière régulière :
 - activités M3-P1 entre le Clos et la Marlière
 - ceintures mathématiques et renfort entre les P3 et P4
 - organisation de classes verticales
- b) Veiller à faciliter le passage des élèves de M3 vers l'implantation de la Marlière et P3 vers l'implantation de la Place en favorisant des activités communes au sein des cycles 5-8 et 8-10.
- c) Continuer à rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et en concertation.
- d) Les élèves qui effectuent les 2 premières années de l'enseignement primaire en trois ans se verront proposer un accompagnement pédagogique (au mieux des possibilités) de manière à ce qu'ils ne vivent pas cette année complémentaire comme un échec, mais comme une aide pour arriver, à terme, à réaliser leur objectif. Au besoin, cet accompagnement pédagogique devra permettre de définir cet objectif.

2.2. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Soucieuse de se tourner vers l'avenir, notre école s'engage à s'ouvrir à l'utilisation des N.T.I.C. (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) avec l'installation de Tableaux blancs interactifs, utilisation d'Ipad au sein des classes, développement et organisation d'une plateforme pédagogique.

3. DEVELOPPEMENT DES OBJECTIFS

Le projet pédagogique de l'école chrétienne constitue un ensemble de convictions et de moyens généraux qui permettent d'atteindre ces objectifs.

Les convictions vont dans le sens d'une pédagogie qui sache accueillir tous les enfants, aider chacun d'eux à développer une personnalité autonome et ouverte aux autres, à se construire un patrimoine de savoirs et de compétences. L'école est un milieu de vie à part entière, où le droit à l'erreur est reconnu, où la qualité du respect et de l'écoute de l'autre doit être privilégiée.

3.1. S'enrichir de la diversité des autres et devenir citoyen

L'école fondamentale chrétienne se veut être d'abord un lieu où les enfants et les adultes découvrent la diversité sociale et culturelle comme une richesse à exploiter pour grandir ensemble. Des temps et des lieux d'accueil sont gérés ensemble de façon à valoriser l'expression de cette diversité. Dans les activités, les échanges sont menés pour mettre en valeur les différentes sensibilités et les repères affectifs, culturels et cognitifs propres à chacun. Le souci de comprendre l'autre et de se faire comprendre traverse toutes les actions et démarches vécues, cela en cohérence avec l'esprit de l'Évangile. Les enfants et les adultes approfondissent la construction de leur dimension sociale. Ils s'engagent dans l'accueil de l'autre et le respect mutuel et vivent le plaisir du dialogue, de la participation et la prise de responsabilité solidaire.

Ils assument les conflits inhérents à la vie de groupe et élaborent ensemble des moyens pour les gérer. En apprenant la réalité de la vie d'école, ils apprennent aussi leur rôle de citoyen responsable dans la société.

3.2. Construire le savoir

L'école qui respecte chacun favorise un processus d'apprentissage dans lequel l'enfant est acteur, et non spectateur. Il est placé en situation où il doit se mettre en recherche en recourant à ce qu'il sait déjà, à ce qu'il sait faire mais aussi au savoir des autres. Il avance par tâtonnements. L'erreur est permise et devient un levier qui l'aide à s'interroger et à réorienter sa recherche pour progresser. L'enfant développe son intuition et sa créativité pour construire une ou des solutions.

Dans ce processus, l'enseignement a pour tâche de proposer, au départ, des situations problèmes qui interpellent l'intérêt et la curiosité de l'enfant, et qui le centrent sur les compétences et les connaissances à construire.

L'enseignement veille aussi à organiser l'aspect interactif de ces apprentissages. Il incite chaque enfant à partager, avec les autres, le chemin qu'il a suivi, les problèmes rencontrés et les solutions trouvées.

L'enseignement prépare les informations et les supports dont l'enfant pourrait avoir besoin pour dépasser l'obstacle rencontré. Il les propose adéquatement en fonction du cheminement de chacun.

3.3. Pratiquer l'évaluation formative

Il s'agit d'une activité d'observation qui permet à l'enfant et à l'enseignant d'être plus conscients de l'apprentissage qui se réalise et de la manière de le mener à bien. On s'intéresse surtout à ce qui se passe quand l'enfant construit ses compétences et ses connaissances et non plus seulement à l'obtention des grilles de comportements attendus, l'enseignant se rend compte des procédures utilisées et des obstacles rencontrés.

Il peut ainsi lui proposer de nouvelles activités pour progresser vers l'objectif sélectionné. C'est en cela que l'évaluation est appelée formative. Ce type d'évaluation se réfère au niveau de développement de compétences visées, mais aussi aux démarches les plus adéquates pour y arriver. Cette évaluation formative rend l'enfant acteur et responsable de son développement dans la mesure où elle s'accompagne d'une auto-évaluation.

3.4. Assurer la continuité des apprentissages

Apprendre nécessite du temps et construire des compétences est un processus lent et complexe exigeant plus d'une année scolaire. C'est pourquoi un « continuum pédagogique » de 2,5 ans à 12 ans doit être mis en place. Il est structuré en 4 périodes d'apprentissage appelées cycles.

Dans les cycles, les enseignants organisent les activités d'apprentissage de manière à faire progresser chaque enfant à partir de ce qu'il a déjà construit. Vu que les enfants du même âge ou d'âges différents sont à des niveaux de développement différents, ils rejoignent des groupes variés organisés par les enseignants. Ceux-ci le font en étant conscients des possibilités de chacun et des objectifs à poursuivre à court et à plus long terme. Les enseignants gèrent en co-responsabilité les activités sur la durée du cycle. L'ensemble de l'équipe éducative est responsable du développement des compétences et de la construction des connaissances de 2,5 ans à 12 ans. Cette structure en cycles permet à l'enfant de vivre une scolarité sans redoublement. Il faut néanmoins mettre en place des organisations qui permettent aux enfants en difficulté d'atteindre les exigences légales attendues.

3.5. Différencier les apprentissages

Tous les enfants sont différents. Chacun a sa façon de rentrer dans l'apprentissage proposé, d'y réagir, de le mener à bien, de le vivre effectivement. Chacun à son rythme, sa culture, son degré d'obstination, ses limites de vigilance.

L'organisation de l'apprentissage ne peut se concevoir comme un déroulement standardisé. Il s'agit de proposer aux enfants de nombreuses situations ouvertes avec, chaque fois, des modes d'approche différents : approche écrite, dessinée, orale, manipulée, jouée... On permet ainsi à chaque enfant de trouver des éléments nécessaires à sa progression.

Différencier, c'est aussi être attentif à varier les sollicitations en cours d'apprentissage pour que chaque enfant progresse et aille le plus loin possible en partant de ce qu'il sait, et de sa manière de faire.

Les enseignants ne privilégient plus une production finale dans un même laps de temps imparti pour tous. Ils valorisent les brouillons de chacun et poursuivent individuellement leur stimulation en conséquence.

Différencier, c'est donc croire qu'ils sont tous capables de progresser. C'est alors avoir la volonté de chercher les outils les plus pertinents pour surmonter les obstacles rencontrés.

3.6. Construire une communauté ouverte sur l'extérieur

L'école est un système dans lequel toute personne doit se sentir personnellement responsable de l'éducation de chaque enfant. Pour créer un même mouvement où tout le monde est impliqué et où chacun a son rôle à jouer (enseignants, parents, pouvoir organisateur, direction, partenaires socio-culturels, enfants), il faut se donner du temps et les moyens. C'est à cette condition que va se développer, progressivement, le sentiment d'appartenir à une communauté engagée dans un projet collectif enrichi de la diversité de chacun.

L'école doit prendre en compte, à considérer comme une richesse, la variété culturelle des enfants qu'elle accompagne. C'est en s'appuyant sur l'histoire de chaque enfant qu'elle pourra l'aider à construire un avenir qui lui est propre.

Toutefois, l'école n'est pas seule. Elle doit tenir compte des réalités politiques, économiques et sociales et permettre à l'enfant de s'impliquer dans cette réalité et d'utiliser les ressources de son environnement.

DOCUMENT 4 : REGLEMENT DES ETUDES

(Concerne tous les élèves, il ne s'agit pas d'un règlement pour les études du soir.)

1. RAISON D'ÊTRE D'UN REGLEMENT DES ETUDES

Conformément au Décret du 24 juillet 1997 définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental, le règlement des études a pour but d'informer sur ce qui se fait et se vit en matière d'étude dans notre école. Il y a donc une distinction à opérer entre la situation réelle et celle attendue dans le projet pédagogique et d'établissement.

Le règlement des études est prévu pour définir :

- a) Les critères d'un travail scolaire de qualité.
- b) Les procédures d'évaluation et la communication des décisions prises en matière de délibération.

Le règlement des études s'adresse aux élèves et à leurs parents.

2. CONTACT ENTRE L'ECOLE ET LES PARENTS

Les parents ont la possibilité de rencontrer la direction et les professeurs lors de contacts pédagogiques (classes ouvertes, réunions de parents, remises de bulletins, ... ou sur rendez-vous). Les informations transmises aux parents dans le courant de l'année scolaire précisent les renseignements pratiques quant au bon déroulement des activités programmées.

Peu après la rentrée scolaire, endéans les trois premières semaines du mois de septembre, les enseignants, secondés par la direction, informent les enfants et les parents des objectifs et attentes de l'école notamment en ce qui concerne :

- a) les compétences et les savoirs à développer
- b) les moyens, moments et techniques d'évaluation
- c) l'organisation générale de leur classe, les méthodes utilisées, les travaux individuels, de groupes ou de recherche
- d) les projets de classes ou de cycle qui sont mis en chantier
- e) les travaux à domicile, le matériel conseillé ainsi que celui nécessaire pour un travail efficace
- f) les exigences en matière de soin dans la présentation des travaux, le respect des échéances et des consignes données
- g) la procédure en cas d'absence de leur enfant
- h) la communication grâce au journal de classe et sa méthode d'utilisation
- i) toute action qui peut contribuer à une collaboration harmonieuse et responsable entre l'école et la famille.

Outils de communications entre l'école et les parents

Le journal de classe et la farde d'informations sont deux outils de communication servant de lien entre l'école et la maison. Chaque enfant doit les emmener quotidiennement à la maison et à l'école. Toutes les informations pratiques et pédagogiques s'y trouvent.

Des rencontres entre titulaires et parents ont lieu en cours d'année. Celles-ci ont pour intention de présenter les objectifs et les attentes. C'est également une mise au point sur l'évolution de l'élève, ainsi que sur les possibilités de régulation.

3. ATTITUDES ET COMPORTEMENTS ATTENDUS

Pour un travail scolaire de qualité, l'école attend de ses élèves des attitudes et des comportements dont les exigences porteront sur :

1. le sens des responsabilités, qui se manifestera entre autres, par l'attention, l'expression, la prise d'initiative, le souci du travail bien fait, l'écoute ;
2. l'acquisition progressive d'une méthode de travail personnelle et efficace ;

3. la capacité à s'intégrer dans une équipe et à œuvrer solidairement à l'accomplissement d'une tâche ;
4. le respect des consignes données, qui n'exclut pas l'exercice du sens critique ;
5. le soin dans la présentation des travaux, quels qu'ils soient ;
6. le respect des échéances, des délais.

4. EVALUATIONS EN PRIMAIRE

L'évaluation a une double fonction :

- a) une fonction de régulation (évaluation formative et sommative).
- b) une fonction de certification (évaluation certificative).

Evaluation formative: L'évaluation formative a pour but de montrer à l'enfant et à ses parents sa progression dans l'acquisition des apprentissages et des compétences. L'enfant et ses parents peuvent ainsi prendre conscience des progrès et des lacunes éventuelles en cours d'apprentissage. Elle a pour but d'améliorer, de corriger ou de réajuster le cheminement de l'élève. Elle se fonde en partie sur l'auto-évaluation.

Cette évaluation permet à l'enfant et à l'enseignant l'élaboration de pistes d'amélioration (envisagées et réalisées pendant les séances de remédiation). Elle est également sécurisante pour l'enfant car elle garantit son droit à l'erreur.

L'évaluation formative n'est pas certificative car elle n'intervient pas dans les épreuves de la certification ou épreuves finales. Toutefois, au terme de la délibération, celle-ci permettra de souligner l'évolution et le retard dans l'acquisition des compétences et des apprentissages.

Evaluation sommative: Celle-ci s'effectue en fin d'apprentissage d'un module ou d'un ensemble de leçons. Elle vise à établir le bilan des acquis des élèves. L'évaluation sommative s'appuie sur une production écrite individuelle ou de groupe et sur un entretien oral avec l'enfant.

Evaluation certificative: Celle-ci s'exerce au terme de différentes étapes d'apprentissage et sera basée sur des réalisations d'épreuves personnelles ou de groupe, sur des épreuves internes ou externes à l'école.

4.1. Evaluations internes.

Dans notre école, en primaire, les élèves sont contrôlés régulièrement.

L'évaluation porte sur :

- les tests ou contrôles de leçons réalisés tout au long de l'année,
- les bilans récapitulatifs de matières ou examens.

Mais aussi :

- sur des productions personnelles, des recherches,
- sur des travaux de groupes.

Trois périodes d'évaluations sont prévues tout au long de l'année scolaire 2021-2022 :

| | | |
|------------|---------------------------|---|
| -Toussaint | Semaine du 24/11 au 5/12 | Remise bulletins le 9 décembre |
| -Printemps | Semaine du 21/03 au 25/03 | Remise bulletins le 1 ^{er} avril |
| -Juin | A déterminer | Remise bulletins le 27/28 juin |

4.2. Evaluations externes obligatoires

En juin 2022, les élèves de P2 et de P4 participeront à une épreuve externe commune à tous les élèves de Mouscron (et deux autres cantons scolaires).

4.3. Certificat d'études de base

En P6, les enfants participent à une **évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire**. A la réussite de cette épreuve, le Certificat d'Etudes de Base est octroyé.

C'est l'école qui délivre le CEB. Une Commission, composée des enseignants de P5, des titulaires de P6 et de la direction se réunit et décide de l'octroi du CEB. Si l'enfant n'a pas réussi l'évaluation externe, la Commission statue au vu du dossier de l'élève, comprenant le rapport circonstancié du titulaire de classe et les bulletins des deux dernières années. La décision est prise à la majorité des voix. En cas de parité, le président décide en fonction des critères établis au préalable par la commission.

4.4. Evaluations externes non certificatives

Depuis 2009, l'ensemble des élèves de P3 et P5 participeront à une évaluation externe obligatoire, commune à tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4.5. Année complémentaire

Depuis le 1^{er} septembre 2001, le décret « 2000-2005 » interdit tout redoublement en fin de première année. Une année complémentaire peut être organisée dans le cycle 5/8 ou en fin de cycle ; ceci de manière tout à fait exceptionnelle. Cette année complémentaire permettra à certains élèves en grande difficulté de rester une année de plus dans le cycle. Cette année complémentaire ne pourra en aucun cas s'apparenter à un redoublement. Les élèves en question devront bénéficier d'actions pédagogiques adaptées à leurs besoins et tenant compte des acquis déjà réalisés et des lacunes qu'il est important de combler. La décision de placer un enfant en année complémentaire incombe à l'équipe éducative du cycle, à la psychologue du centre P.M.S. et à la direction.

5. TRAVAUX A DOMICILE

Afin d'être en concordance avec le nouveau décret relatif aux travaux à domicile, notre école a fait le choix de donner la possibilité à l'enfant de s'organiser par lui-même dès la deuxième primaire. Les travaux à domicile seront donnés à l'avance afin de permettre à l'enfant de s'organiser en fonction de ses activités extrascolaires et des horaires de travail des parents. L'essentiel est d'apprendre aux enfants à gérer leur temps.

Le contenu des travaux :

En P1 et en P2 :

- Activités par lesquelles il est demandé à l'élève de lire ou de présenter oralement ou graphiquement à sa famille ou à son entourage ce qui a été réalisé pendant le temps scolaire quel que soit le domaine dans lequel s'inscrivent ces activités
- Il est conseillé de lire chaque jour avec l'aide d'un adulte

De la P3 à la P6 :

- Les travaux à domicile seront adaptés au niveau d'enseignement. Ils devront toujours pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. Si des documents ou des ouvrages de référence doivent être consultés, l'école s'assurera que chaque élève puisse y avoir accès.
- Ces travaux sont à réaliser dans un délai raisonnable, visant l'apprentissage d'une gestion du temps.

Dans toutes les classes, un espace sera prévu pour travailler la mémoire -**Etudier s'apprend en classe** : il y aura toujours des périodes de mémorisation prévues en plus du contrat de devoirs : récitations, chants, résumés de leçons, ...

Dans la section Place du Tuquet, une étude dirigée est prévue, de 15h45 à 16h35, le lundi, le mardi et le jeudi.

Les élèves qui restent à l'étude du soir emporteront toujours avec eux un livre ou une revue afin de s'occuper intelligemment pendant toute la durée de l'étude.

6. REMEDIATION

L'école aide vos enfants à se construire mais comment construire si les fondations ne sont pas solides, si l'on ne peut pas s'appuyer sur les bases ?

Notre école prévoit dans ses horaires des périodes de remédiation. La condition de mise en place dépend des heures d'encadrement disponibles ainsi que le nombre d'élèves par classe. Si ces conditions le permettent, le titulaire de remédiation en charge de cette tâche vient en aide aux titulaires.

Cette aide peut prendre différentes formes : aide en classe pendant une activité spécifique, prise en charge d'une partie du groupe, enfant sorti de son groupe classe pour une aide ponctuelle, ... La remédiation peut être un entraînement supplémentaire, de la manipulation, une reformulation, une vérification des acquis, une écoute, ... Une attention toute particulière est attachée aux classes de la troisième maternelle à la deuxième primaire. Nous veillons à remédier dès que le problème se présente, au plus jeune âge, afin de consolider les bases. Les classes supérieures bénéficient également de remédiation, sauf si l'école ne possède pas le nombre de périodes en suffisance.

Attention, la remédiation ne remplace pas la prise en charge par un spécialiste (logopède, psychomotricienne, graphologue, ...) lorsque c'est nécessaire (enfants à besoins spécifiques).

7. DASPA - FLA

La Fédération Wallonie-Bruxelles met à disposition un capital d'heures en fonction de l'accueil d'élèves primo-arrivants et assimilés.

Deux dispositifs sont possibles :

- Le dispositif DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves primo-arrivants et assimilés) : Il s'agit d'une structure d'enseignement visant l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés dans l'enseignement ordinaire ;
- le dispositif d'accompagnement FLA (Français langue d'apprentissage) : Il s'agit d'une structure d'enseignement visant l'apprentissage de la langue de l'enseignement. L'organisation d'un dispositif d'accompagnement FLA est obligatoire pour les écoles qui accueillent des élèves primo-arrivants ou assimilés mais qui n'organisent pas de DASPA et pour les écoles de l'enseignement fondamental qui accueillent des élèves FLA.

../..

8. COLLABORATION AVEC LE C.P.M.S.

Notre école travaille en étroite collaboration avec le Centre PMS Libre de Mouscron 1. Vous pouvez à la demande obtenir des informations sur les missions du Centre PMS ainsi que les coordonnées des agents référents. Vous trouverez l'autorisation de guidance en annexe 2 :

Centre Psycho-Médico-Social Libre, |

Rue St-Joseph, 6
7700 Mouscron
tél : 056/39.16.08

Service de Promotion de la Santé à l'École,
Rue St-Joseph, 6
7700 Mouscron
tél : 056/39.15.65

dont l'équipe est composée de :

- Lucile SOYEZ, Directrice
 - Adélaïde HOCHEPIED, psychologues
 - Claire DE MULLIER, infirmière
 - Pauline HOMME, assistante sociale
 - Anaïs VANTHUYNE, logopède
- Dr Vantomme Alexandre, médecin
 - Evelyne Marescaux, infirmière référente

Ces personnes ont pour mission de travailler avec les élèves, leur famille et notre équipe éducative, afin de faire en sorte que la scolarité de chaque élève se passe le mieux possible.

C'est ainsi que nous pouvons leur demander de l'aide pour comprendre les difficultés d'un élève, avoir des conseils sur les aides qui peuvent le faire évoluer, faire de l'éducation à la santé, etc. Mais vous pouvez, vous aussi, les interpeller si vous vous posez des questions au sujet du développement de votre enfant, et/ou de sa scolarité. Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à consulter leur site : <https://pmslibremouscroncomines.com>.

9. AMENAGEMENTS RAISONNABLES

Pour les enfants dont un spécialiste a diagnostiqué un trouble ou une difficulté (ex. : daltonien), des aménagements raisonnables peuvent se mettre en place. Une demande doit être adressée à la direction avec le document du spécialiste et éventuellement les aménagements qu'il estime nécessaires pour l'enfant. En concertation avec le titulaire, la direction, le C.P.M.S (lorsque c'est nécessaire) et les parents, une décision concernant les aménagements raisonnables organisables sera prise et ils seront mis en place en classe pour le bien de l'enfant et au bénéfice de tous.

10. DISPOSITIONS FINALES

L'établissement applique tous les textes légaux auxquels le Pouvoir Organisateur est soumis de par la loi. Le présent règlement des études ne dispense pas les élèves et leurs parents de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent, ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.